



SAPERFEL CONSEIL ÉLEVAGE

ECHIRE, le 20 mars 2020

Destinataires : Tous les éleveurs

Réf. 0102/2020/NI

Madame, Monsieur,

Le 17 mars, nous vous informions de l'adaptation de nos services aux mesures de confinement imposées par les autorités Françaises.

En tant qu'agriculteur, votre activité est reconnue comme prioritaire, car elle contribue à l'alimentation quotidienne de la population et à la sécurité alimentaire. C'est pourquoi, chaque jour, nous nous adaptons à cette situation selon les informations et les décisions prises par le gouvernement. Notre objectif est de répondre à vos besoins, tout en veillant à la protection des éleveurs et salariés, en respectant les contraintes sanitaires imposées à la population et aux entreprises.

Nous avons choisi de vous accompagner dans cette période de crise, en mettant en place un plan de continuité d'activités minimum à partir du 23/03/2020. Une partie des salariés du SAPERFEL se tient à votre service grâce au télétravail. Ils sont à votre disposition pour :

1) Un service de **Conseil** adapté :

De nouvelles formes d'accompagnement autour du e.conseil seront proposées aux adhérents bovins et caprins par les conseillers :

- a. Les adhérents « au service de conseil » seront contactés par leur conseiller référent pour un conseil à distance, en fonction de leurs besoins.
- b. Une hotline est également assurée par les cadres afin de répondre à vos questions :
 - i. Caprins : Rémi COUVET – 06.13.50.04.95
 - ii. Bovins : Blaise BERNIER – 06.12.58.34.21

2) Un service de **Collecte de données** adapté

Face à la proximité entre éleveur et agent de pesée en salle de traite, le SAPERFEL ne peut maintenir son service de collecte de données habituel.

- a. Pour les élevages **caprins**, tous les contrôles sont suspendus pendant la période de confinement, en raison de la nécessité du nombre d'intervenants, afin de préserver votre santé et celle de nos salariés.
- b. Pour les élevages **bovins**, il est impossible de maintenir la présence d'agents de pesées à vos côtés durant la traite, comme dans les élevages caprins. Cependant, nous vous proposons un **service d'urgence**.

Lorsque vous êtes prévu au planning du 17/03 au 12/04, vous serez contacté par votre conseiller. Si vous avez un **besoin impératif** du contrôle de performance,





SAPERFEL CONSEIL ÉLEVAGE

notamment pour gérer une montée de cellules, une proposition vous sera faite afin de réaliser une opération de contrôle de performance, en autonomie.

Procédure des contrôles autonomes en cas d'urgence :

Le matériel est amené et récupéré par un agent du SAPERFEL : tru-test, flacons, matériel de nettoyage.

Vous devrez :

- i) Installer le matériel
- ii) Imprimer la liste de pesée qui vous sera envoyée par e-mail
- iii) Faire la pesée, soir et matin, en remplissant la liste de pesée papier et les flacons. Vous pouvez exceptionnellement prendre l'échantillon sur une seule traite, de préférence le soir, cela suffit pour savoir quelle vache a des cellules.
- iv) Démontez le matériel
- v) Nettoyer le matériel

Un agent viendra récupérer les flacons et les appareils laissés près du tank dans votre salle de traite.

Pour les éleveurs en traite robotisé, il est également possible de mettre en place ce plan d'urgence. Mais vous devrez installer vous-même l'échantillonneur.

Pour toute demande et question, concernant l'organisation de ces contrôles en autonomie, veuillez appeler Eloi CHARRUAULT – 06.23.41.68.93.

- 3) Le maintien de la distribution de produits Elvapro : retrouvez le catalogue en ligne <https://www.elvapro.fr> ou contactez votre conseiller.

Bon courage à tous et n'hésitez pas à consulter notre site : <https://saperfel.com> ou Facebook

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le président

JY ROUSSELOT

La Directrice

N. IDAWSKI